

## Références

- Stratégie pour l'internationalisation de l'éducation québécoise « Pour réussir l'internationalisation en éducation », MEQ 2002
- Projet éducatif du Collège Shawinigan

## Préambule

Depuis novembre 2002, le ministère de l'Éducation a élaboré une stratégie d'internationalisation de l'éducation qui s'articule autour de quatre axes prioritaires permettant de favoriser une plus grande cohérence et une concertation au regard de la vision de l'éducation face à l'internationalisation.

Le collège Shawinigan favorise le partage de connaissances et la mobilité internationale du personnel enseignant et des élèves. Il accorde aussi de l'importance à l'échange et à l'exportation du savoir-faire en matière d'enseignement et de recherche pour le développement économique et social durable. C'est un appel à sortir des limites d'une étroite partialité afin que tous se voient comme des citoyennes et citoyens du monde ayant la responsabilité de comprendre d'autres points de vue et de résoudre des problèmes dans une perspective mondiale et citoyenne. C'est finalement une préparation des élèves à apprendre à travailler, que ce soit au Canada ou ailleurs dans un milieu et une économie tournés vers le monde.

## Définitions

### Coopération

Cette expression regroupe les activités habituellement intégrées à l'enseignement qui visent à favoriser la mobilité étudiante et enseignante, à développer des échanges de matériel didactique et pédagogique, à développer des projets conjoints de recherche appliquée et des échanges d'élèves. Elle suppose l'existence d'ententes inter-institutionnelles.

### Développement durable

C'est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

### Développement international

Ensemble des activités d'assistance technique menées par le Collège auprès d'institutions de pays en voie de développement où il y a transmission de connaissances et de savoir-faire afin d'élever leur niveau de compétence.

### Éducation au développement

Activités qui visent à informer des personnes sur les besoins des pays en voie de développement et les problèmes qui les concernent. Ces activités peuvent, s'il y a lieu, être intégrées à des programmes d'études ou à des cours.

### Éducation dans une perspective mondiale et citoyenne

L'éducation mondiale est une perspective (et non un objet d'apprentissage) qui sous-tend, influence et harmonise les processus d'enseignement et d'apprentissage dans le Collège. Elle permet aux élèves d'étudier, de développer une connaissance critique et de comprendre les enjeux planétaires de manière à ce

## ***POLITIQUE NUMÉRO 31 sur la coopération et le développement international***

qu'ils puissent les aborder dans leurs milieux. Elle leur permet aussi d'adopter des valeurs saines axées sur le respect de l'environnement, sur l'interdépendance mondiale, sur la justice sociale pour tous les peuples, sur la paix, sur les droits de la personne et des processus de développement économique, social et culturel qui profitent à tous. Les élèves ont l'occasion de développer leur détermination et leur aptitude à agir en tant que citoyens responsables soucieux de contribuer à l'édification d'un monde meilleur pour eux-mêmes, pour leur collectivité et pour la Terre entière.

### **Mobilité des connaissances et des personnes**

La mobilité des connaissances encourage tous les « allers et retours », lesquels ont l'avantage de renouveler et souvent de produire des savoirs et des compétences. Les activités à soutenir à cette fin relèvent de la mise en réseau d'établissements scolaires et aussi de la coopération. On ne saurait oublier la formation à distance.

La mobilité des personnes favorise la poursuite à l'étranger d'études, de stages, d'activités d'enseignement ou de recherche, en y ajoutant la présentation et le partage de savoir faire. Elle favorise également le recrutement, l'accueil et l'insertion des gens de l'étranger dans le milieu québécois.

### **Article 1**

### **Objectif général**

La politique sur l'internationalisation prolonge la mission du Collège qui est d'assurer une formation, un enseignement et un encadrement rigoureux et de qualité. Cette mission se traduit en un projet éducatif qui valorise le respect mutuel, la justice et l'équité. Il vise également à ancrer la solidarité dans l'édification d'une société juste, une société qui vise à écarter l'exclusion et la pauvreté. Le projet éducatif précise que les élèves devront s'intégrer dans une société ouverte sur le monde et développer une conscience planétaire.

### **Article 2**

### **Objectifs spécifiques**

Le Collège fait siens les quatre grands axes de la stratégie pour l'internationalisation de l'éducation québécoise du Ministère.

- 2.1 Le premier axe consiste à former des citoyennes et citoyens porteurs de valeurs humanistes et démocratiques, capables d'évoluer de manière responsable dans un marché du travail et un monde globalisés au travers d'un enseignement dans une perspective mondiale et citoyenne.
  - 2.1.1 Le Collège sensibilise ses futurs diplômés aux autres cultures et peuples de la Terre et à l'interculturalisme.
  - 2.1.2 Le Collège développe chez ses futurs diplômés des qualités humaines leur permettant de faire face aux défis d'une société pluraliste, globalisante et concurrentielle. Leurs connaissances et leur capacité d'adaptation au changement seront des atouts dans leur vie personnelle et professionnelle.
  - 2.1.3 Le Collège forme des diplômés conscients et capables d'engager la société de demain dans un virage international.
  - 2.1.4 Le Collège met à contribution les compétences du personnel et en favorise le développement au travers d'activités reliées à la coopération et au développement international.
- 2.2 Le deuxième axe est celui de la mobilité des personnes et des connaissances. Le Collège croit à la portée éducative de la mobilité.
  - 2.2.1 Le Collège favorise la poursuite à l'étranger, à temps complet ou à temps partiel, d'études, de stages, d'activités d'enseignement ou de recherche, en y ajoutant la présentation et le partage de savoir-faire.
  - 2.2.2 Le Collège favorise les échanges étudiants. Il prend des mesures pour permettre à des étudiants de faire des stages ou une partie de leurs études à l'étranger, d'une part; et pour recruter,

## ***POLITIQUE NUMÉRO 31 sur la coopération et le développement international***

accueillir et encadrer des étudiants de l'étranger dans ses programmes d'études et/ou des stages, d'autre part.

2.2.3 Le Collège favorise la mobilité des connaissances notamment au travers de la formation à distance. Il entend adapter ses enseignements et ses activités au fait que les idées, les biens et les personnes circulent plus rapidement en mettant à profit les nouvelles technologies de l'information et des communications.

2.2.4 Le Collège favorise la mise en place de mécanismes pour reconnaître officiellement les apprentissages acquis à l'étranger dans une formation créditée au travers des institutions reconnues.

2.3 Le troisième axe s'articule autour de l'exportation et des échanges de notre savoir-faire, particulièrement en éducation.

2.3.1 Le Collège favorise la coopération par des projets visant le partage de connaissances et d'expériences avec d'autres institutions. La formation, le soutien à la formation et à la gestion, le transfert technologique et la recherche appliquée représentent des moyens d'intervention privilégiés.

2.3.2 Le Collège favorise le développement par des projets visant le transfert de connaissances et d'expertises afin de rendre les entreprises plus concurrentielles dans le cadre d'échanges commerciaux internationaux.

2.3.3 Le Collège favorise l'assistance professionnelle et technique aux entreprises au travers des projets d'ententes de services avec le secteur privé.

2.4 Le dernier axe concerne le rayonnement du Collège sur la scène internationale.

2.4.1 Le Collège maintient son adhésion à des organismes qui s'occupent de développement international. Il établit, de plus, des contacts privilégiés avec des pays, des ministères, des collèges, des universités, des entreprises et des organismes qui ont des liens avec ses activités internationales.

2.4.2 Le Collège encourage, soutient et gère les projets de développement international et de coopération en aidant à la planification, à l'organisation, à la coordination, à l'évaluation et au suivi de ces projets.

### **Article 3**

### **Principe de l'autofinancement**

Chacune des activités du Collège en matière de coopération et de développement international devra avoir accès à des sources de financement lui permettant l'autofinancement des activités. Ces sources peuvent être variées: programmes gouvernementaux, institutions financières internationales, banques régionales, entreprises, fondations ou campagnes de financement particulières.

### **Article 4**

### **Responsabilités**

Le Directeur général, conseillé par un Comité conseil formé du directeur des études, du responsable des stratégies d'internationalisation, d'un personnel professionnel, d'un enseignant et de deux étudiants, est responsable de l'ensemble des activités stratégiques liées à la coopération et au développement international du Collège. Sur des problématiques ad hoc, le comité peut s'adjoindre toute personne spécialisée dans le domaine.

Le Directeur des études, en collaboration avec le Comité conseil, est responsable de l'harmonisation de l'internationalisation pour tout ce qui touche les programmes d'études des enseignants et des étudiants, notamment au point de vue de la formation, de la coopération internationale et des activités internationales.

### **Adoption et entrée en vigueur**

## ***POLITIQUE NUMÉRO 31 sur la coopération et le développement international***

La présente édition inclut tous les amendements qui ont pu être faits à la politique depuis son adoption.

Cf. : résolutions numéros CA/2004-359.06.2 de la 359<sup>e</sup> réunion, le 25 février 2004.